OEA/Ser.W

CIDI/INF.567/23

14 septembre 2023

Original: anglais

DOCUMENT DE RÉFLEXION

RÉUNION ORDINAIRE DU

CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (CIDI)

26 SEPTEMBRE 2023

**THÈME: INTÉGRATION COMMERCIALE: LE COMMERCE INTRA-RÉGIONAL ET LES CHAÎNES DE VALEUR DANS LES AMÉRIQUES**

1. **Antécédents/Justification**

Les pays des Amériques ont cherché pendant longtemps à approfondir leurs liens commerciaux afin d’intégrer leurs processus de production et de soutenir leur industrialisation nationale pour favoriser la croissance et accélérer le développement.

Les premiers efforts dans ce sens incluent : a) la réduction ou l’élimination des droits de douane par secteur dans le cadre de l’Association latino-américaine de libre-échange et de l’ALADI,[[1]](#footnote-1)/ et de l’Accord entre le Canada et les États-Unis sur les produits de l’industrie automobile;[[2]](#footnote-2)/ b) plusieurs accords d’intégration sous-régionaux, comme le Marché commun centraméricain, le Pacte andin (actuellement, Communauté andine), la Communauté et le Marché commun des Caraïbes (CARICOM), et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), c) des régimes commerciaux préférentiels non réciproques;[[3]](#footnote-3)/ d) des accords de libre-échange négociés au niveau bilatéral et régional;[[4]](#footnote-4)/ ainsi que e) des instruments politiques (y compris des zones de libre-échange)[[5]](#footnote-5)/ visant à attirer les investissements directs étrangers (IDE).

Alors qu’avant le commencement des années 90, parvenir à l’industrialisation était largement synonyme de mise en place de l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement au sein d’une économie, les trois dernières décennies ont été caractérisées par une profonde transformation au niveau mondial. L’apparition et l’expansion de chaînes de valeur mondiales/régionales (CVM/CVR) ont donné naissance à des processus de production où les différentes étapes qu’exige la production d’un bien ou d’un service sont réalisées dans des lieux géographiques différents, sur la base des avantages qu’offre l’existence d’un réseau mondial complexe d’entreprises de plus en plus spécialisées. Les matières premières, les pièces et les composantes de même que les services traversent à plusieurs reprises les frontières avant d’être incorporées aux produits finis. Les chaînes de valeur permettent aux pays de se spécialiser dans la réalisation de tâches ou la production de composantes spécifiques plutôt que dans la réalisation intégrale de produits finis.

Les grandes sociétés sont souvent les principaux acteurs dans les CVM et la plupart des exportations sont le fait d’un nombre limité de moyennes et grandes entreprises, souvent des multinationales. Cependant, les chaînes de valeur, elles aussi, sont devenues plus fragmentées et plus dispersées avec des réseaux de petites et moyennes entreprises (PME) situées en amont et en aval à travers le monde qui sont plus longs et deviennent de plus en plus étendus.

Les chaînes de valeur mondiales et régionales représentent désormais plus des deux tiers du commerce mondial. En Amérique du Nord, une grande partie du commerce a lieu dans le cadre du partage de la production, des relations d’approvisionnement vertical et de l’augmentation des échanges de facteurs de production intermédiaires, en particulier dans le secteur automobile ainsi que dans l’électronique, les appareils et les machines.[[6]](#footnote-6)/

La part de l’Amérique latine et des Caraïbes dans les CVM reste faible (18 pour cent) comparée à celle de l’Asie (28 pour cent) et de l’Europe (34 pour cent).[[7]](#footnote-7)/ Un rapport de la Banque de développement de l’Amérique latine (CAF) attire également l’attention sur le faible degré d’intégration du commerce dans la région. La CAF fait remarquer que l’Amérique centrale est la seule sous-région de l’Amérique latine qui a augmenté sa participation, en pourcentage, dans le commerce intra-régional entre 1980 et 2019 (laquelle est passée de 12,1% à 13,9%).[[8]](#footnote-8)/

Une étude récente publiée par la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) met en lumière que le faible dynamisme du commerce intra-régional enregistré depuis le milieu des années 2010 a concerné essentiellement les exportations de produits manufacturés qui dépendent, dans une large mesure, du marché régional. Le rapport souligne également que, en Amérique latine, s’agissant des échanges de produits manufacturés, il y a un écart considérable (entre 33% et 46%) entre la valeur du niveau d’exportation observé et le niveau potentiel d’exportation. En termes absolus, cela représente près de $58 milliards en exportations annuelles non réalisées, compte tenu de la production actuelle et des structures d’exportation. [[9]](#footnote-9)/

La mise en œuvre de diverses mesures pourrait contribuer à l’augmentation du commerce intra-régional de la région et de sa participation dans les CVM/CVR. Au premier rang de ces mesures, il y a la simplification et l’harmonisation des règles d’origine [[10]](#footnote-10)/ et la rationalisation des procédures (l’élimination de la « paperasserie ») indispensables pour transporter les marchandises du vendeur à l’acheteur ainsi que les investissements en infrastructures physiques et en amélioration des transports et de la logistique. Bien qu’elles soient nécessaires, ces mesures pourraient bien ne pas être suffisantes pour aider les pays à progresser vers des biens d’une plus grande valeur ajoutée et à combler l’écart en matière de développement. Il faut également encourager des politiques et des instruments complémentaires, y compris l’investissement en éducation de qualité (afin de diminuer l’écart en matière de compétences) et en infrastructure numérique ainsi que des politiques industrielles ciblées. Une étude publiée récemment par la Fondation Konrad Adenauer et la CEPALC révèle également que les politiques et les mesures d’incitations en matière de genre peuvent contribuer à réduire l’écart entre les hommes et les femmes car les femmes ont tendance à moins bénéficier des CVR et du commerce. Elles sont plus actives que les hommes dans les secteurs, les segments et les occupations ayant une valeur ajoutée plus faible.[[11]](#footnote-11)/

Bien que l’augmentation de la participation aux chaînes de valeur puisse contribuer à ce que les pays de la région améliorent leur productivité, le transfert de connaissances et de technologies, leur croissance et leur développement, elle peut également accroître leur vulnérabilité à des chocs de toutes sortes, comme l’a prouvé la pandémie de Covid-19 et les récents événements géopolitiques. Ces nouveaux développements ont encouragé les pays à promouvoir des stratégies de relocalisation et de délocalisation dans des pays proches afin de renforcer leurs chaînes d’approvisionnement et d’améliorer leur résilience économique.[[12]](#footnote-12)/

1. **Objectif de la réunion**

L’objectif de la réunion est d’analyser l’état actuel de l’intégration du commerce régional dans les Amériques. Cette réunion donnera aux États membres la possibilité de mettre en lumière les secteurs qui sont parvenus à mettre en place une plus grande intégration avec des partenaires de la région et de débattre de la restructuration en cours des chaînes d’approvisionnement.

Les questions posées aux États membres porteront sur les points suivants :

1. Quelle est l’importance de l’intégration commerciale pour la promotion du développement dans les États membres de l’OEA?
2. Quelles sont les principales stratégies que les gouvernements peuvent mettre en place pour aider les petites et moyennes entreprises à tirer profit de l’intégration du commerce?
3. En vous appuyant sur l’expérience de votre pays, de quelle manière l’intégration du commerce peut-elle contribuer à la réalisation des ODD?
4. Quel rôle les gouvernements devraient-ils jouer dans le renforcement des chaînes d’approvisionnement?
5. **Pertinence pour le SEDI**

* Promotion de l’accès des PME, et en particulier des PME appartenant à des femmes, aux CVM/CVR, afin qu’elles élargissent leurs débouchés et augmentent les offres d’emploi, contribuant ainsi à la diminution de la pauvreté et à l’amélioration des conditions de vie.
* Renforcement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD)
* Encourager, à l’échelle régionale, le dialogue, la coopération et le partage des connaissances en matière d’intégration commerciale, de commerce intra-régional et de chaînes de valeur, y compris de mécanismes pour la mise en commun des bonnes pratiques et des leçons apprises.

1. **Mandats de l’OEA**

Dans le cadre de la ligne stratégique « Promouvoir des économies inclusives et compétitives », en 2022, la résolution de l’Assemblée générale de l’OEA « AG/RES. 2988 (LII-O/22) Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : Promotion de la résilience » établit le mandat ci-après :

9. « De demander instamment au SEDI de continuer d’appuyer la réalisation d’activités, pendant la période 2022-2024, visant le renforcement des réseaux de centres de développement de petites entreprises (SBDC, selon le sigle en anglais) dans le Continent américain pour aider les MPME à tirer parti des opportunités créées par les compétences numériques dans les chaînes d’approvisionnement régionales et internationales et entre celles-ci et par le développement de la technologie, l’expansion du marché et l’accès au financement ».

En 2021, la résolution de l’Assemblée générale de l’OEA « AG/RES. 2967 (LI-O/21) Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : Promotion de la résilience » établit le mandat ci-après :

5. « De demander instamment aux États membres de soutenir la mise en œuvre des priorités pour le relèvement post-COVID-19 dans les Amériques, identifiées lors du Onzième Forum de compétitivité des Amériques afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience par des actions à court, moyen et long terme en matière : (i) de transformation numérique des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ainsi que pour les particuliers ; (ii) de développement d’entreprises stimulées par l'innovation et l'autonomisation des entrepreneurs ; (iii) d’amélioration de l'environnement réglementaire, de facilitation du commerce et de chaînes de valeur régionales ; et (iv) d’adaptation au climat et de relèvement post-COVID-19 ».

La Charte de l’OEA donne pour mission au CIDI de promouvoir la coopération entre les États membres de l’OEA en vue de parvenir au développement intégré, et, en particulier, de contribuer à l’éradication de la pauvreté absolue. Elle charge également le CIDI de « promouvoir, coordonner et confier l'exécution des programmes et projets de développement aux organes subsidiaires et aux organismes pertinents, en s'inspirant des priorités fixées par les États membres dans des domaines tels que le développement économique et social, y compris le commerce, le tourisme, l’intégration et l’environnement ».

1. **Structure de la réunion**

Aux fins de la réunion, plusieurs conférenciers seront invités à analyser le rôle de l’intégration commerciale, du commerce intra-régional et des chaînes de valeur dans le Continent américain ainsi que leur potentiel à contribuer de manière notable à la reprise économique des États membres de l’OEA et à la réalisation des ODD. Les États membres auront la possibilité de prendre part à un dialogue interactif, animé par la Présidence du CIDI.

Après une séance de questions-réponses avec les conférenciers invités, la Présidence invitera les délégations à mutualiser leurs meilleures pratiques en matière d’intégration commerciale, de commerce intra-régional et de chaînes de valeur.

Conférenciers invités : à préciser

1. **Résultats de la réunion**
2. Une meilleure compréhension des liens entre l’intégration du commerce et le développement dans les États membres de l’OEA
3. La mise en commun des défis spécifiques rencontrés par les États membres pour promouvoir l’accès des petites entreprises aux chaînes de valeur ainsi que la mutualisation des solutions qu’ils ont identifiées
4. Les possibilités de coopération visant à renforcer les chaînes de valeur identifiées
5. Contribuer au dialogue et soutenir les efforts que déploient les États membres pour parvenir à réaliser les ODD.

CIDRP03968F04

1. . L’Association latino-américaine de libre-échange (ALALC, selon les sigles en espagnol). L’ALADI (Association latino-américaine d’intégration) a remplacé l’ALALC en 1980. [↑](#footnote-ref-1)
2. . L’Accord entre le Canada et les États-Unis sur les produits de l’industrie automobile (1965) a libéralisé le commerce concernant les voitures, les camions, les pneus et les pièces détachées automobiles et a créé une industrie automobile nord-américaine intégrée. [↑](#footnote-ref-2)
3. . Les régimes préférentiels non-réciproques sont des concessions à sens unique impliquant l’élimination ou la réduction des droits de douane et d’autres obstacles à l’importation d’un groupe de produits sélectionnés, originaires des pays bénéficiaires. [↑](#footnote-ref-3)
4. . Pour davantage d’information, veuillez consulter le Système d’information sur le commerce extérieur de l’OEA (SICE): [www.sice.oas.org](http://www.sice.oas.org) [↑](#footnote-ref-4)
5. . Les zones de libre-échange sont des espaces à l’intérieur des frontières nationales conçues pour encourager le développement économique en permettant l’importation et l’exportation de produits en franchise de droits de douane.   [↑](#footnote-ref-5)
6. . Un rapport estime que 40% des composants des importations des États-Unis en provenance du Mexique et 25% des composants des importations des États-Unis en provenance du Canada sont d’origine états-unienne. Voir Koopman, Robert, William Powers, et Zhi Wang, et al. 2010. *Give Credit Where Credit is Due: Tracing Value Added in Global Production Chains*, Bureau national de la recherche en économie, Document de travail 16426, Cambridge, MA. [↑](#footnote-ref-6)
7. . Alviarez, Vanessa. 2022. *Global and Regional Value Chains in Latin America in Times of Pandemic*. Washington, DC: Banque interaméricaine de développement, octobre. [↑](#footnote-ref-7)
8. . Banque de développement de l’Amérique latine (CAF). 2022. *Integración económica de América Latina, clave para el desarrollo regional*. [↑](#footnote-ref-8)
9. . Commission économique des Nations Unies pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). 2023. *International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean 2022: The Challenge of Boosting Manufacturing Exports*. CEPALC : Santiago, janvier. [↑](#footnote-ref-9)
10. . Les parties à un accord commercial s’octroient réciproquement un accès préférentiel. Pour garantir que les biens contenant des matériaux en provenance d’un pays tiers ont subi une transformation suffisante dans un espace commercial préférentiel, les accords commerciaux contiennent des dispositions concernant les règles d’origine. Un bien qui satisfait aux règles d’origine est classé comme étant originaire et, de ce fait, il a le droit de bénéficier du régime tarifaire préférentiel. [↑](#footnote-ref-10)
11. . Bidegain Ponte, Nicole, Karina Stark-Fernández, Nanno Mulder et Winfried Weck. 2023. *Brechas de género en las Cadenas Globales de Valor de América Latina y el Caribe: nuevos y viejos desafíos en un contexto de incertidumbre.* Santiago, Chili: Fondation Konrad Adenauer et CEPALC, avril. [↑](#footnote-ref-11)
12. . La relocalisation donne aux sociétés un contrôle direct sur leurs activités nationales vu que celles-ci sont rapatriées dans leur pays. Le « *nearshoring* » est la pratique qui consiste à délocaliser des opérations commerciales dans un pays proche. [↑](#footnote-ref-12)